

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne

Séance du 7 juin 2011

Objet : Opération de curage différencié des fossés des marais de Sougeal (Ille-et-Vilaine)

Exposé :

La communauté de communes « Baie du Mont Saint-Michel-Porte de Bretagne » présente un projet de curage différencié des fossés du Marais de Sougeal afin de maintenir la fonctionnalité hydraulique du site et, en conséquence, sa fonctionnalité écologique.

Cette demande se situe dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle régionale du Marais de Sougeal. Ce plan prévoit une opération de curage tous les 5 ans. En 2011, il est prévu de curer la partie sud. Ce projet a pour impact la destruction de stations de Flûteau nageant. La population de Flûteau nageant fait l'objet d'un suivi scientifique depuis 5 ans par l'Université de Rennes 1 en vue de la gestion et de la cohérence des actions mises en œuvre dans le site.

L'Université a mené cette étude afin de déterminer l'aire d'extension du Flûteau nageant dans le Marais de Sougeal et de remplir l'objectif de préservation de cette espèce qui, par ailleurs, fait l'objet d'un plan national d'actions.

Le suivi du curage réalisé en 2006 a démontré que le curage n'a pas que des impacts négatifs sur cette espèce car il permet la dévitalisation d'espèces compétitives et de permettre une augmentation du nombre de stations par le remaniement des sédiments.

Avis du CSRPN :

Le Conseil scientifique régional de patrimoine naturel a été saisi de ce projet de travaux dans une réserve régionale lors de sa réunion du 7 juin 2011.

Le CSRPN a souhaité qu'à l'occasion de la définition du nouveau plan de gestion de la réserve, un schéma de curage soit élaboré. Ce schéma permettra de bien définir les objectifs du curage, de mettre en place un curage « tournant » sur une période plus longue. D'ores et déjà, le CSRPN souhaite un phasage des opérations de curage et un épandage des sédiments sur une superficie plus grande. Enfin, il suggère que le suivi du Flûteau nageant soit inscrit dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de cette espèce.

L'opération ne nuit pas au bon état de conservation du Flûteau nageant. Sous réserve de la prise en compte de ses observations et de l'absence d'incidences sur d'autres espèces, notamment les amphibiens, le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité à cette opération de curage des fossés du Marais de Sougeal.

Rennes, le 12 juillet 2011
Le président du CSRPN



Patrick Le Mao